

Le gouvernement fédéral se propose d'entamer des discussions avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec au sujet de la création, dans un avenir rapproché, d'une école secondaire de langue française dans la région d'Ottawa afin de répondre aux besoins de ceux qui désirent donner une éducation secondaire en français à leurs enfants, et au sujet d'autres mesures conjointes susceptibles de contribuer directement ou indirectement à l'accroissement du caractère biculturel de la fonction publique dans la Capitale nationale.

Un secrétariat spécial du bilinguisme sera établi sous ma direction au sein du Bureau du Conseil privé. Ce secrétariat, qui agira en liaison et en collaboration étroite avec la Commission du service civil, le Conseil du Trésor et tous les sous-ministres et dirigeants d'organismes, sera chargé d'assurer la mise en œuvre, d'une façon coordonnée et progressive, de la politique et du programme du gouvernement au sujet du bilinguisme dans la fonction publique.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer l'espoir sincère qu'à la veille de notre Centenaire, tous les Canadiens partageront ma conviction profonde que la politique et le programme du gouvernement au sujet du bilinguisme dans la fonction publique contribueront d'une façon très importante, voire essentielle, à favoriser l'unité nationale et l'avènement d'un Canada qui soit de plus en plus grand et fort.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que toute mesure favorisant l'objectif énoncé à la fin de la déclaration du premier ministre ralliera, j'en suis sûr, le plein appui des membres de notre groupe qui se sont efforcés constamment, pendant qu'ils étaient au pouvoir, d'établir une entière égalité entre les Canadiens d'origine française et ceux d'origine anglaise dans le développement du pays, sans porter atteinte en rien aux droits de millions de personnes d'autres origines raciales, pour faire progresser le Canada.

Pendant notre mandat, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous avons rendu la Chambre des communes effectivement bilingue. A mes débuts à la Chambre des communes, quiconque s'exprimait en français retenait encore moins l'attention que ceux d'entre nous qui parlaient en anglais. A vrai dire, lorsque quelqu'un prenait la parole en français, la Chambre se vidait, car un grand nombre de députés étaient incapables de suivre le débat. Nous avons introduit l'interprétation.

● (2.50 p.m.)

Pendant que nous étions au pouvoir, nous avons établi que les Canadiens de langue française devraient pouvoir occuper une plus forte proportion des postes élevés au sein du gouvernement, ce qu'ils n'avaient jamais obtenu auparavant. Nous avons pris les dispositions nécessaires à la nomination d'ambassadeurs de langue et d'origine françaises afin que le caractère du pays soit mis en relief dans toutes les parties du monde.

Je le mentionne pour illustrer quelle était notre attitude. En fait, c'est notre gouvernement qui, la première fois, a accordé une reconnaissance à ces pays francophones d'Afrique sous forme d'aide du Canada pour que soient symbolisés, dans un esprit de bonne entente, les rapports que notre constitution a établis. En outre, c'est sous notre gouvernement que, pour la première fois depuis Vaudreuil, le représentant de Sa Majesté au Canada, le gouverneur général, a été choisi parmi les Canadiens d'origine française. Je rappelle ces faits simplement pour faire le point et prévenir de nouveaux malentendus.

Les droits constitutionnels prévus par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, selon le parti conservateur, sont inviolables, et ne sauraient être changés sans l'unanimité. C'est l'attitude que nous avons adoptée en 1946 quand le très honorable Louis St-Laurent était premier ministre du Canada. Lorsque à titre d'avocat en droit constitutionnel il a exprimé l'avis que les droits en matière de langue et d'éducation, consacrés par les articles 91 et 92, pouvaient être modifiés par simple majorité parlementaire, nous avons dit non, qu'on ne pouvait le faire.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'a jamais dit rien de pareil.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voilà la position que nous avons adoptée, notre attitude, et cette attitude demeure la même. Au fait, je ne puis faire mieux que de citer Sir John A. Macdonald qui, un an avant sa mort, décrivait le point de vue du parti conservateur au cours des années. Voici ses paroles:

Je ne partage pas l'avis exprimé dans certains milieux, selon lequel on devrait tenter par tous les moyens d'asservir une langue ou de la rendre inférieure à l'autre. A mon avis, ce serait impossible même si on l'essayait, et ce serait insensé et méchant, même si c'était possible.

Voilà monsieur l'Orateur, notre point de vue. Or, bien que le rapport de la commission dont les membres du gouvernement ont chanté les louanges n'ait pas encore été présenté, le gouvernement et non pas le Parlement prend des mesures pour traiter d'un élément de première importance dans tout le domaine du bilinguisme. Aux termes de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.